



VILLE DE
Leers

Liste des délibérations examinées par
le Conseil municipal lors de la séance du vendredi 9 juin 2023

N° 23-36	ÉLECTION DE SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023	élection
----------	---	----------

DEPARTEMENT
NORD

ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
ROUBAIX 2

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	23
Conseillers ayant donné pouvoir	6
Conseillers votants	29

Le Maire certifie que le
Conseil municipal a été convoqué
le samedi 27 mai 2023.

Le Maire,
Jean-Philippe ANDRIÈS



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Leers s'est réuni à 19 h en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Philippe Andriès, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Hochart a été désignée secrétaire de séance.

Présents : M. Andriès - M. Deschamps - Mme Saint-Oyant - M. Malbranque - Mme Kerlidou - M. Lepla - M. Furnari - M. Lejeune - M. Guermonprez - Mme Castro - Mme Gaeremynck - M. Merkhous - Mme Vanden Driessche - M. Deloux - Mme Miano - Mme Watrelot - M. Guénin - M. Rotsaert - Mme Hochart - Mme Roberts - M. Bourgois - Mme Vandermeirssche - M. Costeur

Absents ayant donné pouvoir : M. Laumailé (pouvoir à M. Andriès) - Mme Brabant (pouvoir à Mme Castro) - Mme Boulanger (pouvoir à M. Malbranque) - M. Stevens (pouvoir à M. Guénin) - M. Nowak (pouvoir à Mme Roberts) - M. Johnston (pouvoir à Mme Vandermeirssche)

DELIBERATION N° 23/36

ELECTION DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que dans la commune de Leers, ville de plus de 9 000 habitants, les membres du Conseil municipal sont délégués de droit et qu'ils seront amenés à participer aux élections sénatoriales le 24 septembre prochain.

Dans les Ville de 9 000 à 30 799 habitants, il convient d'élire des suppléants en cas d'empêchement d'un ou plusieurs délégués. Monsieur le Maire précise que conformément aux articles L 284 et L 286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 8 suppléants parmi les électeurs de la commune, de nationalité française.

Pour procéder à cette élection, et conformément à l'article R 133 du code électoral, un bureau électoral est constitué. Il est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| - Mme Andrée CASTRO | - M. Aurélien GUÉNIN |
| - M. Guy DESCHAMPS | - Mme Mélanie ROBERTS |

Monsieur le maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R 133 du code électoral, les délégués suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire donc le Conseil Municipal à procéder à l'élection de délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate que 3 listes de candidats ont été déposées. Un exemplaire de chaque liste sera joint au procès-verbal.

Monsieur le maire ouvre le scrutin et le scrutin a lieu. Après le dernier vote, le Président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents et représentés.....	29
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	29

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Mandats de suppléants
Groupement Leersois d'Action Municipale	22	7
Vivre à Leers	4	1
Vitaliser Leers	3	0

Monsieur le Maire proclame les résultats. Sont élus suppléants :

- Pour la liste Groupement Leersois d'Action Municipale :
 - 1 — M. Jean-Michel LIETAERT
 - 2 — Mme Marie-Joseph MOUVEAUX
 - 3 — M. Stéphane TARTARE
 - 4 — Mme Marie-Joseph LEFRANCQ
 - 5 — M. Christophe VERHELST
 - 6 — Mme Catherine GENSE
 - 7 — M. François-Régis DORGEVILLE
- Pour la liste Vivre à Leers :
 - 1 — Mme Adeline GAEREMYNCK - Rotsaert

Un procès-verbal intégral a été dressé et clos le 9 juin 2023 à 20 h 05 en triple exemplaire et a été, après lecture, signé par les membres du bureau électoral.

Le premier a été affiché à la porte de la Mairie, le second est à disposition au secrétariat de la Mairie, la troisième a été transmis à la Préfecture.